

AU SOMMAIRE DE CETTE NOUVELLE ÉDITION :

p. 1 APW

Avis de l'APW sur l'avant-projet de loi relatif aux sanctions administratives communales (SAC)

p. 2 BRABANT WALLON

Jeunesse : bouger, s'exprimer, s'évader

p. 4 HAINAUT

Treize services provinciaux en faveur d'une société inclusive

p. 6 LIÈGE

Le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes de la Province de Liège

p. 7 LUXEMBOURG

Les PAEDC et leur objectif (- 55 % de CO² à l'horizon 2030) sont en bonne voie grâce à la Province de Luxembourg

p. 9 NAMUR

Un enseignement en constante évolution

Avis de l'APW sur l'avant-projet de loi relatif aux sanctions administratives communales (SAC)

Notre association salue la volonté de simplification qui va à la rencontre des demandes formulées par les fonctionnaires sanctionneurs provinciaux et permettra davantage de cohérence sur le terrain. Cet avant-projet de loi renforce la répression des incivilités en complétant la liste des infractions mixtes de la loi du 24 juin 2013 et apporte également des précisions utiles et attendues.

En effet, ces infractions mixtes restaient souvent impunies. Le fait de les inclure dans la loi SAC permettra aux fonctionnaires sanctionneurs de les poursuivre et ainsi soulager les parquets et éviter un sentiment d'impunité dans le chef des auteurs. D'autant que ces ajouts répondent à une demande des zones de police.

Cela étant, les infractions relatives au registre de la population s'éloignent du rôle des fonctionnaires sanctionneurs qui est de traiter les incivilités qui nuisent à la Commune et à ses citoyens.

Quant au transfert des certaines infractions à l'arrêt et au stationnement aux fonctionnaires sanctionneurs, il permettra un traitement accéléré, selon la procédure déjà utilisée pour les autres infractions de ce type.

Cependant, en matière du code de la route, il y a lieu d'être attentif concernant le stationnement en zone bleue et le parking riverain pour lesquels le contentieux est important et devra être géré par les fonctionnaires sanctionneurs provinciaux. Cela nécessitera assurément des renforts dans les Villes et Provinces alors que ces infractions sont déjà traitées via les règlements-redevances communaux.

L'avant-projet de loi augmente le montant des amendes administratives de manière (trop) modérée (500 euros au lieu de 350 euros), ce qui contraste avec les montants établis par les autres cadres légaux appliqués par le même fonctionnaire sanctionneur en Wallonie. Il s'agit du Code wallon de l'Environnement, dont les amendes administratives peuvent s'élever à 200.000 euros, et du Décret wallon relatif à la voirie communale qui fixe des amendes de 1.000 à 10.000 euros.

De plus, l'argument avancé, qui est de permettre d'infliger des montants plus importants pour des dépôts clandestins, n'est pas adapté puisque, pour ces infractions, le Code de l'Environnement est applicable.

Concernant les modifications proposées au sujet de la médiation, celles-ci confirment des pratiques usitées (gratuité) et apportent des précisions nécessaires (distinction des métiers de sanctionneur et de médiateur, suppression de l'obligation d'identification d'une victime pour proposer la médiation).

Concernant la possibilité d'admettre des circonstances atténuantes en matière de stationnement, cela permettrait de pallier les difficultés rencontrées sur le terrain. En effet, aucune individualisation des peines ne peut être faite actuellement et il semble parfois « injuste » de sanctionner de la même manière quelqu'un qui a réellement stationné son véhicule en infraction 2 minutes pour un cas exceptionnel ou en raison d'un problème de santé, qu'une personne se stationnant en infraction sans scrupule simplement par manque de considération pour les autres usagers de la route. Cela donne également du travail inutile au tribunal puisque les contrevenants ne comprennent pas pourquoi le montant n'a pas au minimum été réduit alors qu'ils se sont déplacés pour une audition et qu'ils avaient des explications « convaincantes » et font donc appel de la décision pour obtenir au moins une réduction de l'amende. Il semble plus logique que le fonctionnaire sanctionneur ait directement la possibilité de réduire le montant de celle-ci.

Toutefois, en l'absence de circonstances atténuantes précises déterminées par la loi, une grande latitude est laissée à chaque fonctionnaire sanctionneur et cela risque peut-être de créer une disparité entre les Communes.

Ajoutons qu'il est logique de prévoir des circonstances atténuantes en matière d'arrêt et de stationnement puisqu'elles existent en matière d'infractions administratives et mixtes.

Autre point : le fait de donner la faculté au fonctionnaire sanctionneur de requérir des devoirs complémentaires constitue une réponse plus qu'appréciable aux demandes formulées par les fonctionnaires sanctionneurs.

En effet, si ceux-ci ont généralement un bon suivi de leurs demandes, la réponse dépend toutefois, à l'heure actuelle, de la bonne volonté des services de police et communaux.

Enfin, cet avant-projet actualise la loi en rapport avec les outils informatiques actuels et permet l'usage du numérique pour la notification des décisions, ce qui est tout à fait appréciable.

Focus sur la politique supracommunale du Brabant wallon

La politique "Jeunesse" du Brabant wallon vise à permettre à tous les jeunes de son territoire de s'épanouir, quels que soient leur âge et leur profil socio-économique. Focus sur l'opération « Place aux Jeunes » qui a permis aux jeunes de retrouver des interactions sociales dans un cadre sûr et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là.

Au vu du succès remporté par l'opération « Place aux Artistes » en 2020, le Brabant wallon a imaginé d'étendre le concept aux activités conçues pour les jeunes de 12 à 18 ans. Cette nouvelle opération, pensée spécialement pour eux, a connu sa première édition en 2021 et a permis à des milliers de jeunes de respirer, de bouger, de s'exprimer et de retrouver des interactions sociales auxquelles le confinement avait imposé un coup d'arrêt.



Les conséquences désastreuses de la crise sanitaire sur la vie sociale et le moral des jeunes ont poussé le Brabant wallon à développer un projet à leur intention. C'est ainsi qu'est né « Place aux Jeunes » en 2021. Dix-neuf Communes ont répondu à l'appel à projets lancé au mois de mai en proposant une très grande variété d'activités et d'animations adaptées aux jeunes de 12 à 18 ans : sports urbains, deejaying, arts plastiques, danse, ateliers d'écriture, stages de théâtre, bande dessinée, création de jeux vidéo... aucune discipline n'était exclue, à condition qu'elle soit destinée aux jeunes et que les partenaires du projet résident en Brabant wallon, cela afin de relancer, par la même occasion, le secteur « jeunesse » du territoire.

Conformément au règlement provincial, les animations, qui se sont déroulées de juillet à décembre, se sont tenues très majoritairement à l'extérieur, dans des lieux facilement accessibles à tous, et toujours dans le respect strict des mesures sanitaires alors en vigueur. Quant au soutien financier, son principe était simple : chaque euro investi par une Commune participante a

été complété par un euro octroyé par le Brabant wallon, avec un maximum de 10.000 € par Commune.

Il serait trop long de détailler les projets mis en place par chacune des Communes participantes. On l'a dit, les activités proposées étaient très diverses, tout comme les modes d'organisation. Le skateboard, devenu sport olympique en 2020, ainsi que d'autres sports urbains comme le BMX ont été représentés en de nombreux endroits avec une participation des jeunes particulièrement importante. Certaines Communes ont fait appel à des artistes locaux de renom pour animer des stages, comme à Jodoigne avec la troupe des Baladins du Miroir ou à Perwez avec les graffeurs de Spray-Art Belgium.

A Grez-Doiceau, le Conseil des Jeunes s'implique



© Grez-Doiceau

La Commune de Grez-Doiceau a choisi d'organiser une seule journée d'animation, qui s'est déroulée le 31 octobre pour coïncider avec la fête d'Halloween. Le Conseil des Jeunes de l'entité a été associé étroitement à l'organisation et les animations ont pris place autour de l'Espace Jeunes.

Démonstrations et initiations au skate, trottinette, BMX, street soccer (football de rue), danse, graff... l'éventail était large et chacun a pu y trouver son compte ! Une centaine de jeunes ont rejoint les différentes activités et un buffet d'Halloween, préparé par les jeunes de l'entité, a réuni tous les participants et spectateurs dans une ambiance joyeuse et très « horripilante » !

« L'action sera reconduite en 2022 avec, on l'espère, encore plus de Communes participantes pour que tous les jeunes de notre territoire puissent s'épanouir et inventer le Brabant wallon de demain » indique Sophie Keymolen, Députée provinciale en charge de la Jeunesse et de l'Implication citoyenne.



© Grez-Doiceau

Evaluant les résultats de l'opération, la Commune de Grez-Doiceau a déclaré : « Nous sommes vraiment satisfaits car cette journée a permis au service jeunesse de proposer aux jeunes de Grez-Doiceau un événement hors du commun. La préparation de Place aux Jeunes a été faite avec le Conseil des jeunes. Le buffet, les décorations, le service le jour de l'événement ont été pris en charge par les 12-18 ans. Le concours de skate a eu son succès et a pu se dérouler juste avant la pluie. »

Un bilan positif

Si l'évaluation finale de cette première édition de « Place aux Jeunes » est en cours au sein des services provinciaux, on peut déjà affirmer qu'elle fut un véritable succès. L'implication de la majorité des Communes du BW (19 sur les 27), la participation très importante des jeunes, les nombreux retours positifs recueillis auprès de ces derniers et des citoyens en général permettent d'augurer un bel avenir à cette opération.

Treize services provinciaux en faveur d'une société inclusive

La Province de Hainaut compte 13 Services d'Aide en Milieu de Vie. Agréés et subventionnés par l'AViQ, leurs équipes – une centaine d'agents – sont mobiles dans les lieux de vie de leurs bénéficiaires, de la naissance à l'âge adulte. Ces treize services changent de nom suite à un arrêté du Gouvernement wallon. L'occasion d'un focus sur leurs missions essentielles : favoriser la participation active et personnalisée des usagers à la réalisation de leur propre projet et contribuer au développement de leur citoyenneté dans leur milieu de vie.

Pour les 4 Services d'Accompagnement pour Jeunes Enfants (anciennement Services d'Aide Précoce), « la mission est d'accompagner les bébés et jeunes enfants en situation de handicap jusqu'à 8 ans, ainsi que leur famille, afin de constituer un entourage qui soutiendra l'enfant et répondra à ses besoins particuliers », explique Ludivine Tassenoy, la responsable du service de Lobbes. Souvent, tout est à construire par ce service qui intervient en début de vie, pour des familles qui doivent apprendre à vivre avec le handicap. Rencontrer les plus petits et leur entourage, évaluer les besoins liés à la déficience ou aux troubles, proposer et construire des solutions et aider à leur mise en place en crèche, à la maison ou en plaine de jeux, tout en utilisant l'entourage est le cœur de leurs missions.

Au sein des 6 Services d'Accompagnement pour Jeunes en Âge Scolaire (SAJAS), les missions sont plurielles. Les parents s'adressent en direct au service afin d'en obtenir l'accès et, dorénavant, les demandes d'allocations familiales supplémentaires pourront aussi être introduites par le service. « Les familles sont orientées vers nous par un CPMS, un pédiatre ou neuro-pédiatre, un Service de Santé Mentale... Notre mission est d'accompagner les enfants dans leurs différents milieux de vie. Nous sommes réellement des facilitateurs », précise Brigitte Christiaens, coordinatrice du SAJAS Mosaïque, à Charleroi. « Nous nous focalisons donc sur l'observation, l'identification des besoins, l'orientation vers des prestataires du réseau comme des logopèdes, kinés, ergo... La coordination et le suivi de la mise en place d'outils nous incombent également ».

Favoriser l'esprit inclusif des milieux ordinaires sera ainsi un objectif permanent au moyen de rencontres avec les professeurs, élèves, coéquipiers de clubs, camarades de mouvements de jeunesse... « Rassurer fait partie de nos missions ; mettre le jeune en confiance aussi en assurant le relais avec ces autres personnes. Il faut sensibiliser et rencontrer tout le monde.

Notre accompagnement ne doit pas se prolonger trop longtemps, nous sommes un service de deuxième ligne et, à ce titre, nous devons amener les services ordinaires à répondre eux-mêmes aux besoins de l'enfant ».

Son homologue du SAJAS « Le Trait d'Union » à Ghlin, Bénédicte Mathieu, confirme et souligne les ponts possibles avec le travail des pôles territoriaux, en pleine construction. « Chez nous, les équipes réaliseront, par exemple, les inventaires utiles aux aménagements raisonnables, en collaboration avec les profs et la famille. Notre mission de conseil, de fournisseur d'idées et d'outils va se développer. Nous proposerons, par exemple, la création de cartes mentales aux parents, en leur montrant comment s'en servir pour aider leurs enfants à faire les devoirs ». Pour que l'enfant et l'ado soient le plus autonome possible, l'idée est de maximiser le transfert de bonnes pratiques. « À Ghlin, on développera le soutien familial, l'accompagnement parental. Ce sont des nouveaux défis mais la motivation y est ainsi que le dynamisme ».

Cette mission de soutien et de facilitateur s'applique aussi au sein des 3 Services d'Accompagnement pour Adultes hainuyers. Jean-Benoit Abrassart, responsable du SAA de Mons témoigne : « nos agents accompagnent le bénéficiaire en fonction de son projet de vie ou de demandes très ponctuelles, liées à des difficultés précises : une aide à la gestion budgétaire par exemple ou à l'acquisition d'un logement. Ce sont souvent les CPAS, les administrateurs provisoires de biens, les ETA, les services sociaux de mutuelle qui nous recommandent auprès des citoyens ». Avec sa collègue assistante sociale, il reçoit les demandeurs et, en fonction des besoins, réoriente éventuellement ou contracte un accompagnement de trois mois minimum afin d'aider les personnes à comprendre leurs droits et obligations et à y accéder.

« La pandémie a rendu les démarches encore plus compliquées car il n'y a plus de permanence dans les services administratifs ; il faut planifier les rendez-vous. Énormément de démarches se font désormais via des plateformes informatiques : mutuelle, syndicats, administrations... Il faut donc aider à la compréhension de ces démarches et, en plus, accompagner les bénéficiaires dans l'action vers l'autonomie. Ce type d'aides représente d'ailleurs la majorité des demandes auxquelles le service doit faire face. Viennent ensuite celles liées à la gestion budgétaire et à l'accès au logement.

Nous avons un collègue ouvrier qualifié qui accompagne nos usagers afin de vérifier la qualité technique des logements avant location, apprendre à monter un meuble, aider au déménagement... Mais on n'est pas là pour entretenir une relation de dépendance, on apporte un coup de pouce quand c'est nécessaire dans le parcours de vie, de quelques mois à plusieurs années ».

Belles illustrations des valeurs provinciales que sont ces services, présents aux côtés des citoyens tout au long de la vie.



Le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes de la Province de Liège

Le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes a été créé par le Collège provincial de Liège le 2 septembre 2021.

Celui-ci articule ses actions autour de trois pans distincts mais complémentaires, investis chacun de missions propres et dont les objectifs sont en rapport avec les Villes et Communes du territoire provincial à savoir : le soutien aux Villes et Communes touchées par les inondations, la sécurité civile et la supracommunalité.

Les différents services qui s'occupaient précédemment de ces matières ont donc été rassemblés au sein de ce nouveau Département dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Actions provinciales suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021

Dès sa mise en place, le Département a recensé et repris la coordination des aides provinciales en faveur des acteurs locaux impactés.

En effet, dès le début de la crise, l'Institution provinciale a prêté main forte aux services du Gouverneur, à la cellule de crise provinciale (67 agents mobilisés pendant 15 jours) et au Commissariat spécial à la Reconstruction, en agissant de manière volontaire et sur fonds propres au service des Communes et des citoyens sinistrés. Des ressources humaines et matérielles ont été ainsi mobilisées au profit de 14 Communes.

La Province a également mis à disposition des Communes sinistrées des infrastructures provinciales (hébergement à l'IPEA la Reid, à l'Espace Belvaux et au Domaine provincial de Wéginmont), a réalisé un inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés sur demande des Communes ou encore est intervenue à plus de 300 reprises sur 50 cours d'eau de son territoire. Par ailleurs, des agents provinciaux apportent leur aide, leur soutien et leur expertise aux Communes et CPAS et ce, jusqu'au 30 avril 2022.

Par ailleurs, fort de son rôle supracommunal, la Province de Liège s'est vue confier du Gouvernement wallon une dotation de 2.000.000 € destinée à remettre en état de fonctionnement les administrations touchées et à venir en aide à une série d'opérateurs supracommunaux.

Plus d'infos :

<https://www.youtube.com/watch?v=mMKuWiGe8lg>

Sécurité civile

Vu la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 et la reprise partielle, par les Provinces, du financement communal des zones de secours, la sécurité civile s'est retrouvée au cœur d'un déploiement provincial sur une nouvelle compétence à part entière.

Des conventions entre la Province de Liège et les zones de secours ont été signées afin d'opérationnaliser ces nouvelles collaborations.

Elles ont notamment permis de figer le montant des dotations provinciales aux zones de secours, de baliser l'utilisation des 10 % du fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile pour des projets de mutualisation de services et de moyens entre les zones de secours et de confirmer la représentation provinciale par un membre du Conseil provincial dans les instances zonales de décisions (Conseil et Collège de zone).

Supracommunalité

Le Département a également repris la coordination de la supracommunalité et de l'aide aux Communes et est chargé de mettre en place les nouvelles balises en vue de renforcer le rôle de la Province aux côtés des différents acteurs locaux (Commune, CPAS) et supra locaux (conférence d'arrondissement, intercommunales, zones de secours, zones de police...).

Le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes est donc au cœur des actions prioritaires de la Province de Liège, laquelle est un acteur clef et un pouvoir public supracommunal essentiel et incontournable dans l'échiquier institutionnel et politique belge.

A ce titre, la Province de Liège s'engage à aider ses partenaires locaux privilégiés en agissant en qualité de centrale d'achat et ce, dans des domaines variés tels que le sel de déneigement, l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, l'équipement en défibrillateurs externes automatisés.

Les PAEDC et leur objectif (- 55 % de CO² à l'horizon 2030) sont en bonne voie grâce à la Province de Luxembourg

Un PAEDC est un Plan d'Actions Energie Durable – Climat. Depuis plus de dix ans, la Province de Luxembourg s'est engagée, via la « Convention des Maires », à aider les Communes désireuses d'adhérer à ce plan ambitieux dont l'objectif principal n'est autre que la réduction des gaz à effet de serre. Et depuis 2021, grâce au travail de la Cellule Développement Durable, les 44 Communes de la « verte province » sont sur la bonne voie, notamment pour produire plus d'énergies renouvelables. Et, ce faisant, réduire la dépendance énergétique à la une de l'actualité en ce printemps 2022.

Un peu d'histoire...

Retour en 2012 : le prix du pétrole atteint des sommets, une des conséquences du krach boursier de 2008. Cette année-là, la Région wallonne lance un premier plan POLLEC (Politique Locale Energie Climat) auquel souscrivent 14 Communes de la province de Luxembourg. Ce plan ambitionne de rencontrer les objectifs énoncés en 2008 par l'Union Européenne via une structure appelée « Convention des Maires ».



A problème global, solutions locales

La Convention des Maires vise à impliquer les Régions, Provinces et Communes dans la lutte contre le réchauffement climatique, en réduisant en priorité les émissions de gaz à effet de serre (GES), grâce à la mobilisation citoyenne. Pour cela, il convient d'articuler deux leviers : la sobriété énergétique et les énergies renouvelables. Développer un plan d'actions pour réduire de 20 % les émissions GES est a priori tout sauf facile... Créée en 2010, la Cellule Développement Durable saisit alors la balle au bond et s'inscrit en tant que coordinateur territorial pour la Convention des Maires. Elle recrute un agent pour cette mission et propose son aide logistique aux 14 pionnières.

Le train est sur les bons rails

Un premier constat à l'époque : les Communes, dans leur grande majorité, n'ont pas les moyens humains pour construire elles-mêmes un Plan d'Actions Energie Durable – Climat. Un PAEDC représente 3 mois de travail... D'où la pertinence du positionnement provincial, avec l'opportunité de développer un (des) document(s) type(s) avec, à la clé, un sérieux gain de temps et des agents communaux libres de se consacrer à leurs tâches prioritaires. A ce jour, les 44 Communes sont donc partenaires de la Province, 43 ont adhéré à la Convention des Maires et 43 PAEDC sont opérationnels ou en passe de l'être dans les semaines à venir. Et le programme POLLEC de la Région wallonne va permettre de concrétiser en actions les bonnes intentions reprises dans les PAEDC.

Vers un territoire à énergie positive

A l'évidence, les citoyens sont demandeurs pour le climat, mais pas seulement. D'autres thématiques, comme la pollution, les déchets, les pesticides... les préoccupent chaque jour davantage. Et force est de constater que les progrès sont à géométrie variable. Sur le terrain, ce sont les personnalités en place qui font la différence entre un plan qui « roule » ou pas. Avec des moyens humains bien inférieurs à ceux de Provinces mieux nanties, la Province de Luxembourg ne peut que se féliciter du chemin accompli. Mais elle se doit de poser de nouveaux jalons pour espérer réussir sa transition énergétique et devenir, au plus tôt, un territoire à énergie positive, engagé dans le cadre de la transition énergétique à consommer moins d'énergie et favoriser le développement durable, notamment en recourant aux énergies renouvelables disponibles dans une province très rurale. A suivre donc...

En pratique

L'élaboration d'un PAEDC (Plan d'Actions Energie Durable – Climat), travail porté à quasi 100 % par la Province dans les 44 Communes, comprend :

- le recensement et l'analyse des données énergétiques de chaque Commune ;
- l'animation de comités citoyens statuant sur les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre ;

- la production d'études sur la vulnérabilité du territoire et les potentiels d'économie et de production énergétique ;
- la rédaction du PAEDC et son encodage sur le site de la Convention des Maires ;
- les contacts avec les Communes pour établir un partenariat, détailler la marche à suivre, présenter le PAEDC au Conseil ;
- les contacts et transferts de documents à la Région wallonne ;
- l'organisation d'ateliers thématiques et de partages de bonnes pratiques ;
- la tenue à jour de l'ensemble des documents évoluant au fil de l'expérience acquise ;
- l'élaboration d'un rapport de suivi sur base bisannuelle ;
- ...



Plus d'infos :
 Daniel Conrotte
 Coordinateur Convention des Maires
 Bâtiments Techniques Spéciales
 Square Albert 1er 1
 6700 Arlon
 Tél. 063/21 24 67
 GSM 0499/69 54 54
d.conrotte@province.luxembourg.be

Un enseignement en constante évolution

Le plus jeune a 18 ans, le plus âgé, 62 ans. Leurs objectifs ne sont sans doute pas identiques, mais tous deux ont décidé de se lancer dans un parcours formatif. Comme bien d'autres. Chaque année, l'IPFS, l'institut provincial de formation sociale installé sur le campus de Salzinnes, diplôme 250 à 300 adultes. Des femmes et des hommes qui vivent des réalités diverses, dont le parcours parfois est hors normes et qui ont des aspirations multiples.

À l'IPFS, les profils des personnes sont presque aussi nombreux que les étudiants eux-mêmes. Et cette diversité – d'âge, d'expérience de vie, de culture... – contribue aussi, à n'en pas douter, à la richesse de la vie de l'établissement et de l'enseignement qui y est dispensé. Celles et ceux qui ont fait le choix d'emprunter cette voie ont en ligne de mire l'obtention d'un diplôme, sésame indispensable pour une insertion, voire une réorientation, socioprofessionnelle, et/ou pour leur propre épanouissement.

Concourir à cet épanouissement, au développement de la personne fait partie intégrante des objectifs premiers de l'IPFS. Mais pas seulement. Il s'agit aussi de répondre au mieux aux besoins de la société, d'être en phase avec la réalité et les attentes du terrain et de s'inscrire dans la formation tout au long de la vie. C'est d'ailleurs inscrit dans ses gènes. Comme ne manque pas de le rappeler sa directrice, Bénédicte Noël, « au départ, notre école a été créée par des employeurs pour des employés qui n'ont ou n'avaient pas de formation de base ». Plus précisément, les ASBL à l'origine de cette initiative souhaitent que les personnes dont elles ont la charge bénéficient de l'accompagnement le plus adéquat possible, ce qui, pour elles, passe par un minimum de formation de leurs éducateurs. Elles vont établir un programme de base, qui s'appuie sur les besoins qui se font jour au quotidien : une approche orientée vers l'accompagnement de la personne. Le personnel devra avoir des notions de psychologie, de communication interpersonnelle, de méthodologies spécifiques (observation, analyse réflexive...), d'éducation à la santé, de sociologie... Progressivement, le programme va prendre de l'ampleur et la formation sera, en bout de course, reconnue par ce qui est aujourd'hui la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La filière constitue aujourd'hui l'un des piliers de l'IPFS. Et comme l'évoque sa directrice avec le sourire, « il y a, chez nous, des étudiants qui ont commencé la formation d'éducateur au niveau secondaire, qui ont enchaîné avec un bachelier en Éducation spécialisée en accompagnement psychoéducatif, puis une spécialisation en thérapie familiale systémique et ont entamé une autre formation de cadre du secteur non-marchand. Ils sont chez nous depuis près de douze ans et ils sont chez eux en fait... » Comme à la maison. Une maison qui, avec le temps, s'est agrandie.

L'un dans l'autre, l'enseignement de promotion sociale made in Province de Namur, aujourd'hui, ce ne sont pas moins 17 formations – des cycles d'apprentissage de niveaux secondaire supérieur, supérieur ou de spécialisation – alliant théorie et pratique et dont la durée s'étend, selon les cas, de 1 à 4 ans, tantôt à temps plein, tantôt à temps partiel. Et il n'est pas inutile de la rappeler : ces formations sont sanctionnées par des diplômes qui sont équivalents à ceux délivrés par l'enseignement de plein exercice.

Quant aux domaines d'expertise, on y retrouve, on s'en doute, le social... Mais pas que : l'administration et la sécurité figurent aussi au menu, de même que le paramédical pour lequel l'établissement provincial est de plus en plus reconnu. « Quand un hôpital a besoin de former ses aides-soignants et aides-soignantes aux nouveaux actes infirmiers délégués (NDLR - habilitation pour cinq nouveaux actes infirmiers depuis 2019), il fait appel à nous », explique Bénédicte Noël. « Nous avons un partenariat en ce sens avec, entre autres, le CHULouvain et l'ASBL Acso, mais d'anciens étudiants reviennent aussi chez nous pour recevoir une actualisation à leur formation de base. »

Par ailleurs, et toujours en ce qui concerne le secteur paramédical, une nouvelle spécialisation s'apprête à voir le jour en septembre. Organisée en co-diplomation avec la haute école provinciale, elle fait écho à une demande des hôpitaux situés sur le territoire namurois et s'adresse aux membres du personnel soignant qui souhaitent devenir « cadre de santé ».

Faire encore mieux ensemble

C'est encore en vue d'apporter des réponses aux besoins du terrain que la Province de Namur et son institut de formation sociale ont proposé certaines options en décentralisation à Gedinne et à Walcourt (Thy-le-Château).

Et demain ? L'IPFS continuera à élargir son action suivant les attentes du terrain et en fonction de pistes qui semblent pouvoir être explorées. La Province de Namur ne s'en cache pas : elle a de grandes ambitions pour l'enseignement de promotion sociale et entend se positionner en tant que pouvoir organisateur de référence en la matière. Et élargir son champ d'activité.

L'objectif, à moyen terme, serait de regrouper plusieurs écoles de promotion sociale situées sur le territoire provincial namurois – et notamment les écoles industrielles des villes d'Andenne et de Namur. Certes, rien n'est encore ficelé, bien loin de là. Mais l'idée, en tout cas, a été émise et fait son chemin. Cela signifierait un éventail de compétences encore accru et s'étendant notamment aux domaines de la chimie, de l'informatique, de l'électricité, des loisirs, du développement personnel, du relooking, de l'œnologie... Cela signifierait aussi la possibilité de recréer du lien entre les écoles de promotion sociale et, élément que l'on cherche vraiment à promouvoir au sein du secteur de l'enseignement provincial, de proposer d'autres formations, en co-organisation.

Le projet, s'il venait à se concrétiser, permettrait ainsi non seulement de maintenir, mais aussi, et surtout, de développer davantage une offre de proximité, accessible au plus grand nombre, dans le secteur de l'enseignement de promotion sociale. Du tout bénéfice pour la population... En tout cas pour toute personne qui, pour une raison ou pour une autre, souhaite se lancer dans une nouvelle aventure formative de ce type.